



FORCES FRANÇAISES  
STATIONNÉES A DJIBOUTI



DIRECTION DU COMMISSARIAT  
D'OUTRE-MER A DJIBOUTI

<p><b>AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N°06/2020 AU PROFIT DES FORCES FRANÇAISES STATIONNEES A DJIBOUTI</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**1. POUVOIR ADJUDICATEUR**

MINISTÈRE DES ARMÉES  
Direction du commissariat d'outre-mer à Djibouti  
Bureau Achats-Marchés - SP 40074 – 00200 HUB ARMÉES

**2. INFORMATIONS SUR LA CONSULTATION N° 06/2020**

**2.1 Objet**

La présente consultation a pour objet des prestations de collecte des ordures ménagères au profit des Forces Françaises stationnées à Djibouti.

CPV n° 90513000-6 - Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux.

**2.2 Information sur les lots**

La consultation comprend 4 lots nommés comme suit :

- Lot 1 : collecte des ordures ménagères sur l'emprise du Héron et annexes
- Lot 2 : collecte des ordures ménagères sur l'emprise de Monclar et annexes
- Lot 3: collecte des ordures ménagères sur l'emprise de Massart et annexes
- Lot 4 : collecte des ordures ménagères sur l'emprise d'Ambouli et annexes

**2.3 Durée**

Chaque lot donnera lieu à la notification d'un contrat d'une durée de 1 an reconductible 3 fois.

**2.4 Quantité ou étendue globale**

Le contrat est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel par lot comme suit :

Lot n°	Désignations	Maximum annuel financier HT DJF
1	Emprise du Héron et annexes	12 000 000
2	Emprise Monclar et annexes	35 000 000
3	Emprise Massart et annexes	40 000 000
4	Emprise Ambouli et annexes	6 000 000

**3. PROCÉDURE DE PASSATION**

La présente consultation est passée, selon une procédure adaptée avec mise en concurrence et négociations éventuelles, hors code de la commande publique France.

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des armées.

**4. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le dossier du candidat devra comporter les documents et justificatifs énoncés dans le règlement de la consultation.

**5. CRITERES D'ATTRIBUTION**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**6. OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)**

Le dossier de consultation sera transmis par courriel sur demande de l'intéressé aux adresses suivantes :

[yannick.vannier@intradef.gouv.fr](mailto:yannick.vannier@intradef.gouv.fr), [alicia.bachelier.ext@intradef.gouv.fr](mailto:alicia.bachelier.ext@intradef.gouv.fr), [leslie.lacase.ext@intradef.gouv.fr](mailto:leslie.lacase.ext@intradef.gouv.fr)  
et [severine.le-rousseau@intradef.gouv.fr](mailto:severine.le-rousseau@intradef.gouv.fr)

**7. DATE LIMITE DE DEPÔT DES PLIS**

*Judi 02 juillet 2020 avant 12H00 (dernier délai).*